

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS798

présenté par

M. Rousset, M. Valletoux, M. Lauzzana, Mme Vidal, M. Mazars, M. Ledoux, M. Marion,
M. Cormier-Bouligeon, Mme Pouzyreff, M. Jacques, Mme Vignon et M. Berville

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 26, insérer l'article suivant:

<p>Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale.</p>
